

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **TEMPORADA 2014** – Signature des marchés de fournitures de taureaux.

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins au titre de l'année 2014, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux.

L'article 35 – II – 8° du code des marchés publics dispose : « [Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence] les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ».

Le recours à cette procédure dérogatoire nécessite de démontrer d'une part que celui-ci est fondé, et d'autre part, qu'une négociation a effectivement été menée avec chacun des éleveurs.

S'agissant des « raisons artistiques » évoquées par l'article précité, les taureaux participent à l'exécution d'un spectacle, et par leurs caractéristiques propres (race, cadence, durabilité des charges...), donnent un visage à chaque fois particulier au spectacle considéré.

S'agissant du choix d'un prestataire déterminé, chaque taureau présente des caractéristiques propres à l'élevage auquel il appartient, impliquant de conclure un marché avec l'éleveur considéré.

En ce qui concerne le processus de négociation, la Ville a attribué un marché confiant à un mandataire, Monsieur Alain Lartigue, le soin de négocier le coût des corridas pour son compte. Il conduit le processus de négociation avec chaque éleveur, étant précisé que ces négociations se déroulent traditionnellement de manière orale et non pas écrite.

Au terme de ces négociations menées pour la temporada 2014, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 27 février 2014.

Le montant global des marchés de fournitures s'élève à 218 000 € HT. Il comprend six spectacles et se décompose de la manière suivante :

| Dates prévisionnelles | Types de spectacle | Elevages | Montants en euros HT |
|-----------------------|--------------------|---------------|----------------------|
| 26/07 | Corrida à cheval | Los Espartaes | 24 000 |
| 09/08 | Corrida | Pedres | 26 000 |
| 10/08 | Corrida | Montalvo | 48 000 |
| 06/09 | Corrida | Adolfo Martin | 48 000 |
| 07/09 | Corrida | Garcigrande | 60 000 |
| 07/09 | Novillada piquée | Laget | 12 000 |
| Total | | | 218 000 |

Concernant les taureaux de réserve (sobreros), en cas d'utilisation d'un ou plusieurs taureaux provenant d'un de ces élevages, le prix de chacun d'entre eux s'élève au maximum à 1/6^e du prix du lot titulaire.

Pour information, d'autres taureaux de réserve pourront être loués ou achetés dans le cadre d'une procédure adaptée. Leurs prix sont en général de l'ordre de 1 000 € HT pour la location et de 6 000 à 10 000 € HT en cas d'utilisation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages précités.

Adopté à l'unanimité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne prennent pas part au vote

Ont signé au registre les membres présents.